

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES**  
**ARRONDISSEMENT D'OLORON-STE-MARIE**  
**COMMUNE DE CARDESSE**

\*\*\*\*\*

**Nbre de conseillers en exercice : 11**

**Nbre de conseillers présents : 6**

**Nbre de pouvoirs : 3**

**Date de convocation : 04/05/2012**

**Date d'affichage : 04/05/2012**

**Extrait du registre des délibérations**

---

**Séance du 9 mai 2012**

---

**PRESENTS** : Mme PUYO, Maire, M. LAVIE, adjoint, MM. BORDIER, CROUTXE, Mmes PUCHEU, GUILHEM-BOUHABEN,

**Absents excusés** : LAFFARGUE Jean-Louis (pouvoir Bernadette PUYO), BOURGOING Pascal (pouvoir Gilbert LAVIE), MARTINEZ Josiane (pouvoir Mireille PUCHEU), PERROCHAUD Christophe, GODIN Loïc,

**Secrétaire de séance** : Mme GUILHEM-BOUHABEN Martine

**N° 001 : TRAVAUX MAIRIE-ECOLE-LOGEMENTS : AVENANTS AU MARCHÉ**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'il a été conclu par procédure adaptée avec les entreprises :

- ABE : un marché de 6.200 € HT pour le lot n° 1 : ECHAFAUDAGE
- BORDATTO : un marché de 112.864,00 € HT pour le lot n° 2 : GROS-OEUVRE
- LARRIEU : un marché de 128.446,02 € HT pour le lot n° 3 : CHARPENTE BOIS-COUVERTURE
- CAMPAGNE : un marché de 18.884,77 € HT pour le lot n° 4 : MENUISERIES ALUMINIUM
- FEUGAS : un marché de 50.688,40 € HT pour le lot n° 5 : MENUISERIES BOIS
- OSSAU THERMIQUE : un marché de 18.056,00 € HT pour le lot n° 8 : PLOMBERIE - SANITAIRES
- ADURIZ : un marché de 26.697,95 € HT pour le lot n° 10 : PEINTURE – REVETEMENTS

pour les travaux de restructuration de l'ensemble MAIRIE – ECOLE – LOGEMENTS.

Des travaux modificatifs, en plus ou en moins value, s'avèrent nécessaires. Un avenant n° 1 a été préparé pour chacune de ces entreprises.

Non prévus dans les marchés initiaux, les travaux supplémentaires ont eu pour conséquence de prolonger les délais contractuels de l'ensemble des entreprises.

Madame le maire dépose les avenants sur la table de l'assemblée, lui demande de se prononcer à ce sujet, de l'autoriser à signer les avenants et de se déterminer sur la non application des pénalités de retard.

Le conseil municipal,

Après avoir consulté les avenants, entendu Madame le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

- **DONNE SON ACCORD** pour les travaux modificatifs, en plus ou en moins value entrainant :
  - lot 1 : une diminution de 1.382,22 € HT du marché de l'entreprise ABE,
  - lot 2 : une augmentation de 6.181,78 € HT du marché de l'entreprise BORDATTO,
  - lot 3 : une augmentation de 2.349,36 € HT du marché de l'entreprise LARRIEU,
  - lot 4 : une diminution de 565,48 € HT du marché de l'entreprise CAMPAGNE,
  - lot 5 : une augmentation de 1.042,40 € HT du marché de l'entreprise FEUGAS,
  - lot 8 : une augmentation de 1.654,50 € HT du marché de l'entreprise OSSAU THERMIQUE,
  - lot 10 : une diminution de 325,00 € HT du marché de l'entreprise ADURIZ.
- **RENONCE** à l'application des pénalités de retard aux marchés de l'ensemble des entreprises, considérant que les délais contractuels ont été prolongés du fait des travaux supplémentaires.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les avenants correspondants.

### **N° 002 : LOGEMENTS DU VIEUX PRESBYTERE : TRAVAUX DE REFECTION ET DE RENOVATION**

Madame le Maire indique que les logements communaux situés au Vieux Presbytère vont être remis à la location. Des travaux de réfection et de rénovation doivent être réalisés notamment le changement des menuiseries extérieures, la rénovation de la plomberie et des sanitaires de la salle de bains (logement 1<sup>er</sup> étage) et les peintures (logement rez-de-chaussée). Elle indique qu'elle a consulté diverses entreprises.

Elle présente au conseil les offres reçues et propose de retenir, pour chaque lot, l'offre économiquement la plus avantageuse :

#### **LOT 1 : MENUISERIES EXTERIEURES :**

- MENUISERIES FEUGAS pour un montant HT de 8.290 € (option cintrées),
- M3A pour un montant HT de 8.160,06 €,
- LAMAZOU pour un montant HT de 7.394,61 € HT.

#### **LOT 2 : PLOMBERIE – SANITAIRES :**

- Entreprise LAMAILLE pour un montant HT de 1.444,97 €,
- Entreprise MENARD pour un montant HT de 5.470,96 €.

#### **LOT 3 : PEINTURES**

- Entreprise BALBIN pour un montant HT de 3.478,50 €,
- Entreprise LAMAILLE pour un montant HT de 13.567,62 €.

En ce qui concerne le lot 1 – Menuiseries extérieures, Madame le Maire informe le Conseil que dans le cadre de sa politique énergétique appliquée au secteur des bâtiments, la Communauté de Communes de Lacq aide financièrement par le biais d'une convention de partenariat sur l'efficacité énergétique, les communes engageant des travaux pour une meilleure maîtrise de la demande d'énergie et le développement des énergies renouvelables sur l'ensemble de leur patrimoine bâti existant. Les propositions de prix ont été transmises à l'ingénieur de la CCL pour analyse. Au vu de cette analyse, elle propose de retenir l'entreprise LAMAZOU.

En ce qui concerne le lot 2 – Plomberie – Sanitaires, il apparaît après analyse que l'entreprise MENARD propose des prestations mieux adaptées pour de la rénovation de logements anciens destinés à la location.

En ce qui concerne le lot 3, Madame le Maire propose de retenir l'entreprise BALBIN.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de réaliser des travaux de réfection et de rénovation des logements communaux du Vieux presbytère,

- **DECIDE** de retenir les entreprises suivantes :
  - LOT 1** : Entreprise LAMAZOU pour un montant de 7.394,61 € HT, soit 7.912,23 € TTC,
  - LOT 2** : Entreprise MENARD pour un montant de 5.470,96 € HT, soit 5.853,93 € TTC,
  - LOT 3** : Entreprise BALBIN pour un montant de 3.478,50 € HT, soit 3.721,99 € TTC,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les devis correspondants,
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget primitif de l'année 2012.

### **N° 003 : LOGEMENTS DU VIEUX PRESBYTERE : DEMANDE D'AIDE FINANCIERE**

Madame le Maire rappelle au Conseil que dans le cadre de sa politique énergétique appliquée au secteur des bâtiments, la Communauté de Communes de Lacq aide financièrement par le biais d'une convention de partenariat sur l'efficacité énergétique, les communes engageant des travaux pour une meilleure maîtrise de la demande d'énergie et le développement des énergies renouvelables sur l'ensemble de leur patrimoine bâti existant.

Elle propose de solliciter la CCL au titre de cette aide.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **SOLLICITE** de la Communauté de Communes de Lacq une aide au titre de la maîtrise de la demande d'énergie pour les bâtiments communaux existants,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de partenariat correspondante avec la Communauté de Communes de Lacq,

### **N° 004 : FINANCES : DEMANDE DE SUBVENTION**

Madame le Maire indique qu'une demande d'aide financière a été adressée par l'association VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE. Cette participation aiderait à l'organisation de la journée des VIRADE DE L'ESPOIR (journée de sensibilisation à cette maladie organisée en septembre).

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'attribuer une aide financière de VINGT EUROS (20 €) à l'association VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE.
- **CHARGE** Madame le Maire de la poursuite de ce dossier.

### **N° 005 : FINANCES : DECISION MODIFICATIVE**

Madame le Maire indique qu'afin de permettre le versement d'une subvention à l'association VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE, il y a lieu d'ouvrir les crédits nécessaires à l'article 6574.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de son Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** les transferts de crédits suivants :

#### **FONCTIONNEMENT :**

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Article 6574 :	+ 20 €	
Article 022 :	- 20 €	
	0 €	0 €

### **DIVERS**

- **Animaux errants** : Madame le Maire indique qu'elle a reçu de la SPA une proposition de convention pour régler les problèmes rencontrés avec les animaux errants. Elle indique qu'elle proposera à la Communauté de Communes de Lacq d'étudier ce problème au niveau du territoire de la CCL.

- Concert JUBILEE : Madame le Maire indique qu'un concert de Gospel avec le groupe JUBILEE aura lieu le samedi 12 mai 2012 à l'Eglise de Cardesse.
- Inauguration : L'inauguration de l'ensemble MAIRIE – ECOLE – LOGEMENT aura lieu le 23 juin 2012 à 16 heures. La Communauté de Communes de Lacq aide à la préparation de cette manifestation.

Le Maire,  
Bernadette PUYO